



Réunion du 21 octobre 2025 à 19h

Présents : MM. AZOUAGH Najib, AZOUAGH Abderrachid, BERTHONNEAU Steeven, BOURGEOIS Serge, COPERTINO Nicolas, CRÉMADES Éric, DECHAUX Jean-François, DROINEAU Julien, EL AYSSATI Jamaldin, FOURNEAU Thierry, JAUNEAU Bastien, MASSONNEAU Philippe, MILLET Nicolas, MOREAU Patrick, SONALLY Claude, SORIGNET Jean-Pierre.

Invités présents : Mme BARROT Pierrette, MM ELVIRA RUIZ Miguel, GARDERES Henri.

Excusés : MM. FONTENIL Benoit, RIVASSEAU Quentin, KOUROGHLI Jamel, VALDEC Christian.

Ordre du jour

- Approbation de dernier PV ;
- Auditions ;
- Point sur les effectifs ;
- FAI du 24 au 26 octobre 2025 ;
- Rattrapage du test physique du 25 octobre 2025 ;
- Préparation de la matinée du stage pratique du 16 novembre 2025 ;
- Courrier ;
- Tour de table.

1) Approbation du PV de la réunion plénière du 02 septembre 2025

Le procès-verbal n°1 de la réunion plénière du 02 septembre 2025 est adopté sans modification.

2) Auditions

Les arbitres titulaires des licences n° 2546406991 et n° 2546826984 sont convoqués par la Commission plénière de la C.D.A. afin de fournir des explications concernant des propos tenus sur les réseaux sociaux à l'encontre d'un collègue arbitre.

Il est rappelé qu'un club de Départementale 2 a alerté la C.D.A. en transmettant des captures d'écran issues d'un réseau social. Les deux arbitres sont entendus tour à tour afin d'exposer leur version des faits.

Les intéressés interrogent la C.D.A. afin de savoir si l'arbitre visé par les propos incriminés, ainsi que le club à l'origine de la transmission des captures, ont été informés de la présente procédure. La C.D.A. répond par la négative.



Les arbitres précisent que l'officiel concerné est un ami proche, habitué à ce type d'échanges, et qu'il n'a jamais manifesté de plainte à ce sujet. Ils reconnaissent cependant qu'il s'agissait d'un « chambrage » de bas niveau, diffusé de manière inappropriée sur les réseaux sociaux.

La C.D.A. déplore que de tels propos aient été rendus publics, portant atteinte à l'image de leur collègue ainsi qu'à celle du District de la Charente-Maritime.

La C.D.A. et la Présidente du District rappellent à l'ensemble des licenciés du District que la Commission de Discipline est compétente pour sanctionner tout manquement à la déontologie du football.

La C.D.A. précise en outre que tout commentaire à caractère injurieux, diffamatoire ou dénigrant visant les instances du football, les arbitres, les joueurs ou tout autre licencié, et diffusé sur les réseaux sociaux, constitue un comportement répréhensible.

Lorsqu'un tel manquement est porté à la connaissance des instances, celles-ci ont le devoir de s'en saisir, bien qu'il ne leur appartienne pas d'en assurer la recherche active.

La C.D.A. rappelle que la publication de propos sur un réseau social constitue une circonstance aggravante.

À l'issue des échanges et après intervention des membres de la C.D.A. ainsi que du Vice-Président du District, la Commission Départementale d'Arbitrage prononce un sérieux rappel à l'ordre à l'encontre des arbitres titulaires des licences n° 2546406991 et n° 2546826984 en application de l'article 39 du statut de l'arbitrage, les invitant à faire preuve de davantage de modération et de discernement dans leurs propos.

3) Point sur les effectifs

Le nombre total d'arbitres enregistrés s'élève à 178 fiches créées, dont 160 arbitres désignables au 21 octobre 2025, répartis comme suit :

- 5 arbitres de la Fédération ;
- 24 arbitres régionaux ;
- 131 arbitres départementaux.

Six dossiers sont en attente de validation médicale.

La CDA déplore une fois de plus un taux d'indisponibilité qui varie entre 30 et 40 % chaque week-end, ce qui complique la désignation des arbitres.



4) FIA du 24 au 26 octobre 2025

MM. Bastien JAUNEAU et Julien DROINEAU nous font un point sur l'effectif qui participera à la FIA du 24 au 26 octobre 2025, où nous recensons 24 participants. Madame la présidente passera rendre visite à cette FIA le samedi matin.

Il est à noter que certaines inscriptions ont été refusées et que celles-ci seront reportées à la prochaine session.

D'autres candidats se sont également inscrits pour la session de Puymoyen (16). Cette FIA sera complétée par Mme Anaïs DEMENÉ et M. Jean-François DECHAUX, qui feront partie de l'encadrement.

Une formation **Gestes Qui Sauvent** doit être réalisée, le district se rapprochera des services de pompiers pour effectuer cette formation à nos futurs arbitres, qui durera environ 2 heures et comblera des phases théoriques et pratiques.

L'objectif est d'apprendre à réagir efficacement face aux situations d'urgence courantes, telles que la perte de connaissance, l'arrêt cardiaque et les hémorragies externes.

5) Rattrapage des tests physiques du 25 octobre 2025

Le rattrapage des tests physiques se déroulera à Saint Jean d'Angely le samedi 25 octobre 2025 à partir de 8h30. L'encadrement sera pris en charge par MM. Karl ATEBA, Eric CRÉMADES, Steevens BERTHONNEAU, Jean Pierre SORIGNET et Thierry FOURNEAU.

Un total de 76 arbitres est prévu pour cette épreuve physique.

Un dernier rattrapage aura lieu le 16 novembre 2025 à Pons durant le déroulement du stage pratique.

6) Préparation de la matinée du stage pratique du 16 novembre 2025

Le stage pratique se déroulera à Pons le 16 novembre 2025 à partir de 9h00 et se poursuivra durant toute la matinée. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, le dernier rattrapage des tests physiques se tiendra à cette occasion. L'encadrement devra être conséquent afin d'animer les différents ateliers proposés à nos arbitres.

Les membres de la CDA recevront un Google Form destiné à valider leur présence.

7) Courriers

Lettre de M. Lionel CLERA exprimant son désir de devenir accompagnateur d'arbitre. Avis positif de la CDA. Il sera nécessaire de prévoir une formation sur la FMI pour cette personne.

Notification de la Commission de Discipline en date du 10 octobre 2025 relative à l'arbitre n° 2339992480 qui sera convoqué à la prochaine séance plénière de la CDA.



Courrier de Mme Vanessa HERMAND, membre du comité directeur, au sujet du comportement d'un arbitre désigné pour une rencontre de son club. M. Nicolas MILLET a sollicité M. Serge BOURGEOIS, qui était l'observateur d'un arbitre assistant lors de cette rencontre, afin qu'il nous fournisse un rapport complémentaire sur l'attitude de l'arbitre central. Pas de commentaire négatif sur l'arbitrage de ce trio d'arbitre. La CDA ne donnera pas suite à ce courrier puisque la Commission de Discipline a été saisie de cette affaire.

8) Tour de table

La Présidente du District nous informe que le District a mis fin à la période d'essai de Mme Vanessa HERMAND, qui était susceptible de remplacer M. Jean-Christophe BRUNET. Mme Pierrette BARROT nous informe également avoir pris contact avec une personne ayant déjà occupé un poste similaire dans un autre district. Un entretien est programmé avec cette personne.

M. Nicolas MILLET mentionne que la FIA futsal était prévue pour le samedi 25 octobre 2025 à Surgères. Étant donné que le CTRA référent est en arrêt de travail, cet événement est reporté à une date ultérieure. Nous attendons le retour de ce CTRA afin de planifier ce stage. De plus, la CDA fait savoir qu'elle est en quête d'un gymnase, étant donné que celui de Surgères ne sera disponible qu'à compter du 21 décembre 2025.

M. Thierry FOURNEAU s'interroge sur la possibilité pour les membres de la CDA de recevoir des Parkas longues afin d'observer nos arbitres dans des conditions adéquates, surtout durant la période hivernale. Le vice-président doit se mettre en contact avec le fournisseur officiel pour établir un devis et avancer sur ce sujet. Madame la présidente et M. Miguel ELVIRA RUIZ ont donné une réponse positive à notre demande. Les membres et observateurs de la CDA les remercient.

M. Thierry FOURNEAU nous offre un bref retour sur cette matinée de formation qui s'est déroulée avec 18 JA et 6 arbitres féminines. MM. Benoit FONTENIL et Thierry FOURNEAU ont animé ce mini stage à l'aide de vidéos (modifications des règles du jeu, infractions diverses, quiz interactif). Les retours des stagiaires sont très satisfaisants et un autre mini stage pourrait être prévu pour le deuxième semestre de la saison. Toutefois, M. Thierry FOURNEAU se désole de la faible participation de nos arbitres féminines.

M. Jean Pierre SORIGNET nous a informé de la nomination de 14 arbitres en raison de désistements de dernière minute en septembre. Pour le mois d'octobre, il a déjà demandé douze arbitres pour remplacer leurs collègues durant les weekends. Jean Pierre nous dit également qu'il appelle systématiquement le club qui reçoit pour les informer du changement. Les retours des clubs sur cette procédure d'alerte sont plutôt positifs.

M. Henri GARDERES nous fait un point sur les accompagnements. Il nous parle de la bonne dynamique pour ce début de saison, en précisant que 63 accompagnements d'arbitres ont déjà été réalisés. 36 personnes ont été sollicitées pour soutenir nos arbitres stagiaires.



M. Julien DROINEAU nous informe de la bonne tenue de la réunion des arbitres de club. 31 participants ont pu être sensibilisés par les différents intervenants (MM. Bastien JAUNEAU, Eric CRÉMADES, Philippe MASSONNEAU). Certaines personnes présentes se disent prêtes à passer la FIA de février 2026.

MM. Abderachid AZOUAGH et Jamaldin El AYSSATI nous rapportent les très bonnes performances de deux jeunes arbitres. La CDA prend en compte ces recommandations et ira voir en observation conseil ces deux arbitres.

Intervention de M. Jean-François DECHAUX sur la situation de certains officiels. M. Nicolas MILLET a répondu à ses interrogations (cas d'année sabbatique, arbitre d'un autre département, liste des arbitres des clubs ayant pris part à la dernière formation). Il ajoute aussi que 13 clubs n'ont pas encore régularisé leur situation par rapport au statut de l'arbitrage. La liste de ces clubs sera envoyée aux chargés de missions, qui devront sensibiliser ces clubs.

La présidente nous dit que le nouveau logiciel pour la FMI sera bientôt opérationnel et qu'il faudra sûrement un temps d'adaptation pour nos arbitres à cause des différents changements.

Charte de déontologie : M. Thierry FOURNEAU, indique que l'arbitre n°1142418025 ne sera pas imputé de 20 € pour déconvocation tardive au vu des explications fournies.

La séance est levée à 21h45.

Prochaine réunion de bureau : mardi 9 décembre 2025 à 19h.

Prochaine réunion Plénière : mardi 16 décembre 2025 à 19h.

Le président de la CDA

Nicolas MILLET

Le secrétaire

Thierry FOURNEAU